

## COMMUNE DE SAINT-MACAIRE

### PROCES-VERBAL

#### CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2022

---

Le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire le 8 septembre 2022 en présence de 12 élus : M. GERBEAU Cédric, Maire, M. SCARAVETTI Dominique, Mme TRISTANT Sophie, M. POTIER Rémi, Mme BRIGOT Martine, M. CAPELLI Sylvain, adjoints, Mme JEANNESSON Françoise, Mr BRAY Claude, Mme MALLEM Salima, M. BARBE Bernard, Mme CABBILLAU Arlette, Mme FELLAH Céline.

Absents excusés : Mme LASSARADE Florence (procuration de vote donnée à Mme MALLEM Salima), M. ROUCHES Jean-Michel (procuration de vote donnée à M. CAPELLI Sylvain), M. XANDRI Alain (procuration de vote donnée à Mr BRAY Claude), Mme BELLOIR Rozenn, M. COMMUN Arnaud, Mme GUINDEUIL-RAMILON (procuration de vote donnée à Mme TRISTANT Sophie), M. FALISSARD Alain (procuration de vote donnée à Mme CABBILLAU Arlette)

Date de convocation du Conseil Municipal : 07.08.2022

Conseil Municipal à huis clos

Mme Sophie TRISTANT a été nommée en qualité de secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30

#### Ordre du Jour :

- Délibération sur le choix des fournisseurs gaz et électricité
- Délibération pour donner pouvoir au Maire de signer le marché public gaz et électricité retenu

Le conseil municipal est « couplé » avec le rapport de la commission d'appel d'offre

Monsieur le Maire souhaite rappeler pourquoi nous en sommes à cette situation :

« Dans notre profession de foi pour les élections municipales, nous avons acté la volonté d'être plus vertueux concernant l'écologie, le développement durable et l'énergie. Conformément à cette vision collective de l'équipe suite à notre prise de fonction, nous avons identifié chaque contrat de consommation des bâtiments communaux, nous avons en parallèle étudié plusieurs pistes en commission développement durable afin d'économiser de l'énergie.

Suite à nos recherches de possibilité d'obtenir de l'énergie verte renouvelable production Française pour les bâtiments communaux et éclairage public, et notre volonté politique de soutenir la filière production d'énergie verte française, nous avons sollicité le SDEEG. Force a été de constater que le SDEEG n'était pas en mesure de nous fournir de l'énergie verte renouvelable production française, au mieux de l'énergie verte française et européenne 60 % plus chère que l'énergie grise ( nucléaire, usine à charbon etc..... ) ; ce qui nous a poussés à approfondir nos recherches et nous a permis d'identifier plusieurs producteurs/fournisseurs français d'énergie verte renouvelable. Les tarifs appliqués étaient 3% moins chers que l'énergie grise française ou européenne (nucléaire, usine à charbon etc .... ). Profitant d'une possibilité de quitter le SDEEG suite à une fin programmée du contrat qui nous liait,

nous avons démocratiquement, et suite à des délibérations, quitté le groupement d'achat de l'énergie du SDEEG et retenu le bureau d'études qui nous accompagne aujourd'hui. Au vu des difficultés croissantes sur le marché de l'énergie et sur conseil du bureau d'études, le conseil municipal, démocratiquement et après délibération, a acté des choix dans le cahier des charges de l'appel d'offre qui ont été 100% électricité verte renouvelable + Gaz naturel, contrat de 3 ans à prix fixe.

Aujourd'hui 8 septembre, accompagné du bureau d'étude, le conseil municipal réuni va procéder à la présentation de l'analyse des plis par le bureau d'études et déterminer si nous allons retenir une proposition d'un fournisseur électricité et gaz. Je laisse maintenant la parole au bureau d'étude qui a analysé les offres et qui va nous accompagner dans nos prises de décision"

## **RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES PAR LE BUREAU D'ETUDES NEWENERGY (LAURA BARNABO)**

### Contexte du présent marché :

La fin des Tarifs Réglementés de Vente (fin2014,2015et2020) a imposé aux acheteurs publics de s'adapter aux nouvelles contraintes législatives en renégociant leurs contrats de fourniture d'électricité régulièrement.

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de renégocier ses contrats de fourniture d'électricité en faisant appel à la société newenergy en qualité d'Assistante à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Les collaborateurs de newenergy ont accompagné Saint-Macaire, de l'audit du périmètre d'électricité à la rédaction du présent Rapport d'analyse des offres.

Pouvoir Adjudicateur

Commune de Saint Macaire

8 allées des Tilleuls

33490 Saint Macaire

L'offre de marché du fournisseur retenu à l'issue de la procédure de mise en concurrence sera mise en application dans le plus complet respect du Code de la Commande Publique 2019 (Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et Ordonnances n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique).

## **ELEMENTS GENERAUX**

### **o Date de démarrage du marché**

Le démarrage de fourniture est planifié le 1er janvier 2023 pour une durée de 36 mois (jusqu'au 31 décembre 2025).

### **o Objet du marché**

La présente consultation a pour objet la conclusion de marchés de fourniture et acheminement d'électricité et de gaz naturel garantissant l'alimentation en continu et sans aucune altération des besoins du Point de Livraison (PdL) du Pouvoir Adjudicateur ainsi que les services associés et complémentaires.

La présente consultation est une procédure formalisée.

Ces fournitures s'entendent en "contrat unique" comprenant l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution géré par les GRD et incluant la fonction de responsable d'équilibre.

### **o Validité des plis**

La clôture des plis a eu lieu ce jour, jeudi 8 septembre 2022, à 12h00.

Les plis ayant une validité de 5H, les soumissionnaires seront informés du caractère retenu ou non retenu de leur offre avant 17H ce jour.

### Allotissement - périmètre

Prestation	Nom de l'entité publique	Allotissement	Tarifs			
			C5	C4	T2	T3
Fourniture et acheminement d'électricité et de gaz naturel et services complémentaires	Saint Macaire	Lot 1	-	-	3 PCE	1 PCE
		Lot 2	17 PdL	4 PdL	-	-
				21 PdL		4 PCE

### Stratégie financière

Objet	Terme Quantité (TQ)	Abonnement	CEE	Capacité
Électricité	Fixe et non révisable	Fixe et non révisable	Révisables annuellement	Révisable annuellement
Gaz naturel	Fixe et non révisable	Fixe et non révisable	Révisables annuellement	

### Offre de base

Le Pouvoir Adjudicateur demande une offre de base dont l'origine de l'énergie vendue sera librement déterminée par les soumissionnaires.

#### ○ Variante – LOT 2 électricité

Le Pouvoir Adjudicateur a demandé une variante facultative.

Ainsi, le Pouvoir Adjudicateur pourrait refixer au cours du marché et à sa convenance, les prix du TQ de l'année N+1 en fonction des fluctuations de la valeur en bourse de l'énergie.

Si le cours de l'électricité baissait, le Pouvoir Adjudicateur pourrait bénéficier de cette baisse dans les prix qui lui seraient facturés.

A contrario, si le Pouvoir Adjudicateur demandait une refixation alors que les cours sont à ce moment-là plus élevés que lors du dépôt de l'offre du soumissionnaire, il verrait le prix de ses Termes Quantités (TQ) augmenter.

La refixation des prix se fait à l'initiative du Pouvoir Adjudicateur sur informations du titulaire du marché.

La fixation se fait en N pour la fourniture N+1.

## CRITERES D'ATTRIBUTION ET JUGEMENT DES OFFRES

Les capacités techniques, financières et professionnelles des candidats sont évaluées.

Le choix du titulaire du marché est fondé sur les critères pondérés annoncés dans le Règlement de Consultation (RC) de la présente consultation et ci-après énoncés :

- **Le montant de l'offre financière hors toutes taxes et contributions (90 points) :**

- Le Terme Quantité (TQ),
- L'abonnement (s'il y a lieu)
- Les montants des marchés de capacité,
- Le Certificat d'Economie d'Energie Classique (CEE classique) (s'il y a lieu),
- Le Certificat d'Economie d'Energie Précarité (CEE précarité) (s'il y a lieu).
- 

Les termes facturés selon le Tarif d'Utilisation du Réseau de Distribution (TURPE), les taxes et contributions (TICFE, TCFE, CTA et TVA) ne seront pas pris en compte pour le jugement des offres.

En ce qui concerne la notation financière, les différentes offres seront comparées selon la formule suivante :

$$\frac{\text{(Prix le plus bas)} \times 90}{\text{Prix du candidat considéré}}$$

- **La note technique du postulant (10 points)**

La valeur technique est appréciée à partir du Mémoire Technique (MT) remis par le postulant. Le barème précis, renseigné dans le Règlement de Consultation (RC) est détaillé en page 21 du présent rapport.

## CONTEXTE

Les cours de l'énergie atteignent actuellement des niveaux de prix historiquement élevés depuis le début des années 2000.

Toutes les énergies sont concernées, notamment le gaz et l'électricité, avec des marchés extrêmement tendus, en raison de :

- La relance économique suite à la crise de la Covid 19 puis la nouvelle paralysie de 2022 en Chine ,
- Les conflits géopolitiques entre la Russie et l'Europe (liés à l'activation tardive du gazoduc North Stream II, puis à la guerre en Ukraine, ainsi que les sanctions économiques qui en résultent et les blocus sur les matières premières),
- Les difficultés d'approvisionnement auprès de la Russie (maintenance de North Stream I, panne de compresseur et coupure des imports le 1er septembre), des Etats-Unis (GNL – incendie dans un Freeport) handicapant 20 % des capacités d'exports des USA jusqu'à fin 2022 et de la Norvège (grèves),
- La spéculation sur le CO2 (atteinte des 100 €/T à la mi-août contre 16 €/T avant le 1er confinement),
- Les ambitions climatiques européennes,
- Le faible volume de gaz stocké à l'échelle européenne (déficit de stockage durant l'hiver dernier de l'ordre de 15 à 30 %),
- Les détournements passés massifs de GNL par l'Asie,
- La forte hausse de prix du baril de pétrole (atteinte des 124 €/b en juin),
- L'importante récession qui se généralise,

- La forte augmentation du prix du charbon,
- L'incinération de plus de gaz destinée à la production d'électricité (émettrice de moins de CO2 que les centrales à charbon),
- La baisse de production d'électricité nucléaire française en raison d'un nombre conséquent de réacteurs à l'arrêt (24 réacteurs sur 56 en fonctionnement, soit 32 à l'arrêt),
- La sécheresse générale générant une forte baisse de la production hydraulique et une limitation de plus en plus importante de la production nucléaire déjà mise à mal,
- Les multiples annonces en France qui incitent à la sobriété prévoient ainsi de possibles ruptures en énergie au cours de l'hiver à venir,
- Etc...

Compte-tenu des spéculations actuelles qui n'indiquent aucune baisse de prix en perspective (une continuité de hausse est plutôt pressentie), Saint Macaire négocie sa fourniture d'électricité et de gaz naturel sous forme d'accords-cadres sans marché subséquent de 36 mois afin de sécuriser ses prix sur 2023, 2024 et 2025.

### OUVERTURE DES PLIS

Lors de l'ouverture des plis, le jeudi 8 septembre 2022 à 12h, une offre a été recensée

	LOT 1	LOT 2	
		base	variante
	X	X	

Ont également été déposés 2 courriers de la part d'ENGIE, s'excusant de ne pas être en mesure de produire d'offre en raison de la volatilité sans précédents observée actuellement sur les cours.

### DEPOUILLEMENT

Les plis de ce soumissionnaire contenaient les pièces obligatoires et nécessaires à sa bonne analyse.

	Transmis	Transmis incomplet	Non transmis	Transmis après relance	Statut			
					Doit être joint à la candidature	Doit être fourni avant la signature du marché	Demandé, non éliminatoire	
Acte d'Engagement (ATTR1)						X		
Bordereau de Prix Unitaires (BPU)					X			
Détail Quantitatif Estimatif (DQE)					X			
Déclaration de non condamnation						X		
Délégation de pouvoirs						X		
Mémoire Technique (MT)					X			
DUME (ou DC1 & DC2)					X			
Chiffre d'Affaires 3 ans						X		
Références 3 ans						X		
Attestation d'Assurance						X		
Attestation de Régularité Sociale						X		
Attestation de Régularité Fiscale						X		
KBIS						X		
Contrat GRD						X		
Autorisation d'exercice						X		
Mesures de gestion environnementale							X	

## CORRECTION DU DQE

Il était prévu dans le cadre du Règlement de Consultation (RC) que « Toute erreur de calcul ou de report qui pourrait être découverte dans le DQE sera corrigée et c'est la pièce ainsi corrigée qui a valeur contractuelle. »

Ainsi ont été corrigés les éléments suivants :

- **DQE – BASE – LOT 2**

Modification du montant de la TICFE en années 2022, 2023 et 2024 (elle avait été renseignée avec bouclier tarifaire), il a été ôté compte-tenu de sa levée prévue en début d'année).

- **DQE – BASE – LOT 2**

Modification de la formule de TVA pour les années 2024 et 2025 en raison d'une erreur de programmation de calcul.

## ANALYSE TECHNIQUE

Le pouvoir adjudicateur a décidé d'imposer un certain nombre de services dont il souhaite bénéficier.

Les services (exigés et encouragés) sont détaillés dans le Règlement de Consultation et Cahier des Clauses Particulières (RC & CCP).

La notation technique est pondérée comme suit, conformément au RC :

CRITERES		PONDERATION
Modalités d'exécution des prestations	2,5%	2,5
Modalités de facturation et documents mis à disposition	2,75%	2,75
Qualité de l'outil de suivi en ligne	2,25%	2,25
Qualité de l'organisation de la relation clientèle	2,5%	2,5
		<b>10</b>

Modalités d'exécution des prestations	2,5 points		
		Electricité	Gaz
Qualité des modalités et conditions de résiliation et de rattachement d'un Point de Livraison (PdL). Les délais de détachement ainsi que le pourcentage de fluctuation permis doivent être clairement exprimés.	0,5	0,50	0,50
Rapidité de traitement de rattachement des Branchements Provisoires (BP).	0,25	0,00	0,25
Possibilité d'optimisations des puissances souscrites et versions d'utilisation de l'ensemble des tarifs (BT et HT).	0,25	0,25	0,25
Modalités, intérêts et conditions de relève de l'index de changement de fournisseur (CHF). Est attendu le descriptif des possibilités du Pouvoir Adjudicateur en la matière ainsi que les modalités de collecte de cette décision par le soumissionnaire.	0,5	0,00	0,20
Variante : Modalités de refixation des prix du TQ, nombre de refixations réalisables en cours de marché, modalités de communication des fluctuations boursières émises à l'attention du Pouvoir Adjudicateur et leur fréquence, valeurs de référence (CAL23, CAL24, CAL25, baseload, peakload, ARENH...) considérées pour la cotation de l'offre et coefficients multiplicateurs qui y sont appliqués.	1	1,00	1,00
<b>Sous-total</b>	<b>2,5</b>	<b>1,75</b>	<b>2,20</b>

Modalités de facturation et documents mis à disposition	2,75 points		
		Electricité	Gaz
Prix du TQ lissé et identique tout au long du marché.	1	1,00	1,00
Possibilité d'ajout de mentions particulière sur les factures.	0,25	0,25	0,25
Qualité de la fréquence, des délais et des modalités de contrôle et de régularisation de la facturation (en interne et en cas de réclamation).	1	1,00	1,00
Modèle de feuillet de gestion et de bilan annuel et modalités de mise à disposition.	0,25	0,25	0,25
Modèle de facture et fréquence d'émission.	0,25	0,10	0,25
<b>Sous-total</b>	<b>2,75</b>	<b>2,60</b>	<b>2,75</b>

Qualité de l'outil de suivi en ligne	2,25 points		
		Electricité	Gaz
Suivi des demandes en cours avec statut mentionnant l'état d'avancement.	0,75	0,40	0,40
Diversité des données disponibles (consultables et exportables).	0,5	0,50	0,50
Exportabilité de toutes les données visualisables au format Excel.	0,5	0,50	0,50
Accès aux données du SGE d'Enedis.	0,25	0,00	0,00
Possibilité de saisie d'auto-relèves 365 jours par an.	0,25	0,00	0,00
<b>Sous-total</b>	<b>2,25</b>	<b>1,40</b>	<b>1,40</b>

Organisation de la relation clientèle	2,5 points	EDF	
		Electricité	Gaz
Qualité de l'unique interlocuteur dédié (identité, numéro de téléphone non surtaxé, adresse mail, disponibilités).	0,5	0,50	0,50
Modalités de fonctionnement et la procédure en cas d'urgence, notamment le numéro d'urgence à contacter, les délais d'intervention, et éventuellement les interlocuteurs.	0,25	0,10	0,10
Qualité et diversité des alertes clients paramétrables.	0,25	0,25	0,15
Réunions proposées : réunion de lancement et réunions de bilan annuel.	0,25	0,25	0,25
Rapidité de traitement des demandes. Il est attendu ici un détail précis des délais de réponse en fonction de la nature des demandes formulées.	1	1,00	1,00
Qualité des démarches attendues préalablement à la bascule avec détail des délais et planning détaillé et démarches précises à effectuer vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur et du gestionnaire de réseau de distribution correspondant pour procéder au changement de fournisseur.	0,25	0,25	0,25
<b>Sous-total</b>	<b>2,5</b>	<b>2,35</b>	<b>2,25</b>

## TOTAL

CRITERES TECHNIQUES	10 points	EDF	
		Electricité	Gaz
Modalités d'exécution des prestations	2,5	1,75	2,20
Modalités de facturation et documents mis à disposition	2,75	2,60	2,75
Qualité de l'outil de suivi en ligne	2,25	1,40	1,40
Qualité de l'organisation de la relation clientèle	2,5	2,35	2,25
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>8,10</b>	<b>8,60</b>

## ANALYSE FINANCIERE – LOT 1



## PRIX UNITAIRES

soumissionnaires	Tarif ATCG	Tarifs fermes et non révisables définis par les soumissionnaires		Tarifs variables conditionnés par les pouvoirs publics prix au 08/09/2022	
		TQ	abonnement	CEE classique	CEE précarité
		(€/MWh)	€/an	(€/MWh)	(€/MWh)
 <b>EDF</b> prix lissé sur les 36 mois du marché	<b>T2</b>	<b>179,51 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3,35 €</b>	<b>1,46 €</b>
	<b>T3</b>	<b>183,38 €</b>			

soumissionnaires	MONTANTS TOTAUX							
	Consommation (€ HTT)	Tarifs en vigueur au 08/09/2022		Abonnement (€ HTT)	TOTAL (€ HTT)	Tarifs en vigueur au 08/09/2022		
		Consommation + CEE (€ HTT)				Acheminement (€ HTT)		
EDF	92 024,74 €	94 451,74 €		0,00 €	<b>94 451,74 €</b>	6 433,18 €		<b>100 884,92 €</b>

Montant considéré dans le jugement des offres

NOTATION FINALE	Points	
Financier	90	<b>90,00</b>
Technique	10	<b>8,10</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>98,10</b>

## ANALYSE FINANCIERE - LOT 2



## PRIX UNITAIRES

C5

soumissionnaires	V.U	Tarifs fermes et non révisables définis par les soumissionnaires				Tarifs variables appliqués par les candidats et conditionnés par les pouvoirs publics - prix au 08/09/2022											
		T0			abonnement €/an	mécanisme de capacité						CEE classique (€/MWh)	CEE précarité (€/MWh)				
		base (€/MWh)	HP (€/MWh)	HC (€/MWh)		base (€/MWh)	HP (€/MWh)	HC (€/MWh)	HPH (€/MWh)	HCH (€/MWh)	HPB (€/MWh)			HCB (€/MWh)			
EDF	CU	521,87 €			86,40 €	5,645 €											
	CU4								14,123 €	3,818 €	0,000 €						
	MU		569,61 €	325,30 €			6,441 €	2,085 €						3,30 €	1,44 €		
	MU4								14,123 €	3,818 €	0,000 €						
	LU	353,97 €			78,48 €	2,295 €											

C4

soumissionnaires	Tarif	Tarifs fermes et non révisables définis par les soumissionnaires					Tarifs variables appliqués par les candidats et conditionnés par les pouvoirs publics - prix au 08/09/2022					
		T0				abonnement €/an	mécanisme de capacité				CEE classique (€/MWh)	CEE précarité (€/MWh)
		HPH (€/MWh)	HCH (€/MWh)	HPB (€/MWh)	HCB (€/MWh)		HPH (€/MWh)	HCH (€/MWh)	HPB (€/MWh)	HCB (€/MWh)		
EDF	C4	770,00 €	339,12 €	398,81 €	235,69 €	265,80 €	14,264 €	0,679 €	0,000 €		1,97 €	0,81 €

soumissionnaires	MONTANTS TOTAUX							
	Consommation (€ HTT)	Tarifs en vigueur au 08/09/2022		Abonnement (€ HTT)	TOTAL (€ HTT)	Tarifs en vigueur au 08/09/2022		
		Consommation + CEE + capacité (€ HTT)				TURPE (€ HTT)		
EDF base	156 123,88 €	159 082,65 €		2 516,16 €	<b>161 598,81 €</b>	20 745,14 €		<b>182 343,95 €</b>

Montant considéré dans le jugement des offres

NOTATION FINALE	Points	
Financier	90	<b>90,00</b>
Technique	10	<b>8,60</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>98,60</b>

## COMPARATIF BUDGETAIRE



### Comparatif - lot 1

#### Offre de marché actuelle

	Montant total actuel						
	Consommation + CEE + Abonnement	Acheminement	TOTAL HTT	taxes énergie	TOTAL HTVA	TVA	TOTAL TTC
1er janvier 2023 -> 31 décembre 2023	17 396,32 €	6 433,18 €	<b>23 829,50 €</b>	4 866,74 €	28 696,24 €	4 357,47 €	<b>33 053,71 €</b>
1er janvier 2024 -> 31 décembre 2024	17 396,32 €	6 433,18 €	<b>23 829,50 €</b>	4 866,74 €	28 696,24 €	4 357,47 €	<b>33 053,71 €</b>
1er janvier 2025 -> 31 décembre 2025	17 396,32 €	6 433,18 €	<b>23 829,50 €</b>	4 866,74 €	28 696,24 €	4 357,47 €	<b>33 053,71 €</b>
			<b>71 488,50 €</b>		<b>86 088,72 €</b>		<b>99 161,13 €</b>

#### Offre de marché projetée

	Montant total prévisionnel						
	Consommation + CEE + Abonnement	Acheminement	TOTAL HTT	taxes énergie	TOTAL HTVA	TVA	TOTAL TTC
1er janvier 2023 -> 31 décembre 2023	94 451,74 €	6 433,18 €	<b>100 884,92 €</b>	4 866,74 €	105 751,66 €	20 627,21 €	<b>126 378,87 €</b>
1er janvier 2024 -> 31 décembre 2024	94 451,74 €	6 433,18 €	<b>100 884,92 €</b>	4 866,74 €	105 751,66 €	20 627,21 €	<b>126 378,87 €</b>
1er janvier 2025 -> 31 décembre 2025	94 451,74 €	6 433,18 €	<b>100 884,92 €</b>	4 866,74 €	105 751,66 €	20 627,21 €	<b>126 378,87 €</b>
			<b>302 654,77 €</b>		<b>317 254,99 €</b>		<b>379 136,61 €</b>



Hausse (€ HTT)
77 055,42 €
77 055,42 €
77 055,42 €
<b>231 166,27 €</b>



Hausse (€ HTVA)
77 055,42 €
77 055,42 €
77 055,42 €
<b>231 166,27 €</b>



Hausse (€ TTC)
93 325,16 €
93 325,16 €
93 325,16 €
<b>279 975,49 €</b>

## Comparatif - lot 2 - sans bouclier tarifaire

### Offre de marché actuelle



	Montant total actuel						
	Consommation + CEE + capa + Abonnement	TURPE	TOTAL HTT	taxes énergie *	TOTAL HTVA	TVA	TOTAL TTC
1er janvier 2023 -> 31 décembre 2023	31 327,61 €	20 745,14 €	52 072,75 €	11 700,92 €	63 773,68 €	11 310,42 €	75 084,10 €
1er janvier 2024 -> 31 décembre 2024	31 327,61 €	20 745,14 €	52 072,75 €	11 700,92 €	63 773,68 €	11 310,42 €	75 084,10 €
1er janvier 2025 -> 31 décembre 2025	31 327,61 €	20 745,14 €	52 072,75 €	11 700,92 €	63 773,68 €	11 310,42 €	75 084,10 €
			156 218,26 €		191 321,03 €		225 252,29 €

### Offre de marché projetée



	Montant total prévisionnel						
	Consommation + CEE + capa + Abonnement	TURPE	TOTAL HTT	taxes énergie *	TOTAL HTVA	TVA	TOTAL TTC
1er janvier 2023 -> 31 décembre 2023	161 598,81 €	20 745,14 €	182 343,95 €	11 700,92 €	194 044,88 €	37 551,17 €	231 596,04 €
1er janvier 2024 -> 31 décembre 2024	161 598,81 €	20 745,14 €	182 343,95 €	11 700,92 €	194 044,88 €	37 551,17 €	231 596,04 €
1er janvier 2025 -> 31 décembre 2025	161 598,81 €	20 745,14 €	182 343,95 €	11 700,92 €	194 044,88 €	37 551,17 €	231 596,04 €
			547 031,85 €		582 134,63 €		694 788,13 €

### Offre 100 % verte



- \* Avec levée bouclier tarifaire  
= passage de la TICFE à :
- 25,8291 €/MWh pour les C5
  - 23,6097 €/MWh pour les C4

Hausse (€ HTT)
130 271,20 €
130 271,20 €
130 271,20 €
390 813,60 €

Hausse (€ HTVA)
130 271,20 €
130 271,20 €
130 271,20 €
390 813,60 €

Hausse (€ TTC)
156 511,95 €
156 511,95 €
156 511,95 €
469 535,84 €

## Comparatif - lot 2 - avec bouclier tarifaire

### Offre de marché actuelle



	Montant total actuel						
	Consommation + CEE + capa + Abonnement	TURPE	TOTAL HTT	taxes énergie *	TOTAL HTVA	TVA	TOTAL TTC
1er janvier 2023 -> 31 décembre 2023	31 327,61 €	20 745,14 €	52 072,75 €	4 165,83 €	56 238,58 €	10 200,59 €	66 439,17 €
1er janvier 2024 -> 31 décembre 2024	31 327,61 €	20 745,14 €	52 072,75 €	4 165,83 €	56 238,58 €	10 200,59 €	66 439,17 €
1er janvier 2025 -> 31 décembre 2025	31 327,61 €	20 745,14 €	52 072,75 €	4 165,83 €	56 238,58 €	10 200,59 €	66 439,17 €
			156 218,26 €		168 715,75 €		199 317,51 €

### Offre de marché projetée



	Montant total prévisionnel						
	Consommation + CEE + capa + Abonnement	TURPE	TOTAL HTT	taxes énergie *	TOTAL HTVA	TVA	TOTAL TTC
1er janvier 2023 -> 31 décembre 2023	161 598,81 €	20 745,14 €	182 343,95 €	4 158,31 €	186 502,26 €	36 042,65 €	222 544,91 €
1er janvier 2024 -> 31 décembre 2024	161 598,81 €	20 745,14 €	182 343,95 €	4 158,31 €	186 502,26 €	36 042,65 €	222 544,91 €
1er janvier 2025 -> 31 décembre 2025	161 598,81 €	20 745,14 €	182 343,95 €	4 158,31 €	186 502,26 €	36 042,65 €	222 544,91 €
			547 031,85 €		559 506,79 €		667 634,72 €

### Offre 100 % verte



- \* Avec maintien bouclier tarifaire  
= prolongation TICFE à :
- 1 €/MWh pour les C5
  - 0,5 €/MWh pour les C4

Hausse (€ HTT)
130 271,20 €
130 271,20 €
130 271,20 €
390 813,60 €

Hausse (€ HTVA)
130 263,68 €
130 263,68 €
130 263,68 €
390 791,04 €

Hausse (€ TTC)
156 105,74 €
156 105,74 €
156 105,74 €
468 317,21 €

Dominique SCARAVETTI souligne une ambiguïté concernant les prix fixes ou non et demande si on peut répondre infructueux du fait qu'il y ait qu'une proposition et du coup une concurrence insuffisante et souhaite savoir si on peut relancer un nouvel appel d'offre.

Laura BARNABO trouve que ce sont de bons résultats par rapport aux prix pratiqués, plus on va attendre et plus les prix vont augmenter car il n'y a aucun indicateur pour dire que les prix vont baisser. Quant à relancer un appel d'offre, c'est risqué car pas certaine qu'EDF se repositionne.

Sophie TRISTANT appelle EDF et a confirmation que c'est bien une offre à prix fixe et 100% énergie verte.

Arlette CABBILLAU voudrait savoir si on aurait obtenu un tarif plus intéressant en postulant à une énergie grise et trouve risquer le prix fixe sur 3 ans.

Laura BARNABO trouve que c'est difficile à dire car pas côté, l'énergie verte a un surcoût de 1 à 2 % par rapport à l'énergie grise. Tous les indicateurs sont à la hausse donc pour elle c'est la meilleure stratégie, difficile d'avoir mieux car beaucoup de fournisseurs ne présentent pas d'énergie verte.

Bernard BARBE regrette qu'il n'y ait pas de comparatif avec d'autre type de marché (SDEEG) et que l'excédent de fonctionnement va être englouti par ces frais d'énergie.

Sophie TRISTANT propose un rapide tour de table pour que chacun puisse s'exprimer :

- Monsieur le Maire est favorable car l'objectif énergie verte est atteint ;
- Dominique SCARAVETTI est favorable ;
- Rémi POTTIER est embarrassé car il n'y a qu'une seule offre proposée donc pour lui c'est infructueux. Il regrette de ne pouvoir comparer avec le SDEEG car on parle d'une grosse augmentation (x 3). Est-ce qu'un plan B est envisageable ? Pour Monsieur le Maire non car l'appel d'offre du SDEEG est en cours donc il est impossible de l'intégrer et si jamais on tente un nouvel appel d'offres, il y aurait des frais de dossier de 5 000 € sans être certain d'aboutir à un meilleur résultat voire prendre le risque d'un marché infructueux
- Claude BRAY est favorable, car en passant par le SDEEG on n'est pas certain d'avoir une offre meilleure (Bernard BARBE : aucun moyen de le savoir) ou d'autre proposition à prix bloqué ;
- Sophie TRISTANT est favorable et demande quelle est l'échéance de la fin de consultation du SDEEG ? Laura BARNABO ne sait plus ;
- Sylvain CAPELLI : dans un contexte alarmant, il y a peu de chance d'avoir une proposition meilleure. Notre rôle est d'être vertueux et de faire des économies d'énergie. Nous avons de l'énergie verte avec cette proposition donc il est favorable
- Salima MALLEM : L'énergie grise et le nucléaire ont reçu le label énergie verte donc on va rester sur du nucléaire....
- Françoise JEANNESSON est favorable malgré les risques
- Arlette CABBILLAU trouve l'offre inadaptée et inappropriée. Au regard de la situation financière très difficile, et sans comparaison avec d'autres fournisseurs, elle est donc défavorable
- Bernard BARBE est défavorable
- Martine BRIGOT est favorable

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de choisir EDF comme fournisseur gaz et électricité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité, (10 voix pour y compris les procurations, 3 voix y compris les procurations abstention, 4 voix y compris les procurations contre)

- **DECIDE** de choisir EDF comme fournisseur gaz et électricité

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal

- pour lui donner pouvoir pour la signature du marché EDF gaz et électricité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité, (10 voix pour y compris les procurations, 3 voix y compris les procurations abstention, 4 voix y compris les procurations contre)

- **DECIDE** de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du marché EDF gaz et électricité

Bernard BARBE souhaite que soit bien noté sur le procès-verbal que s'il a voté contre c'est par rapport à l'illégalité de la procédure, qu'il n'a pas eu les éléments nécessaires, avec chiffres à l'appui, pour décider, que l'énergie est une énergie mixte grise et verte et que le budget va être mis en difficulté